PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Ordre du jour :

- Vote des taxes locales (vote de la taxe d'habitation)
- Vote des subventions
- Rétrocession parcelles C1334-1335 Route des sources
- Demande de subvention au Conseil Départemental (CDAS)
- Travaux de rénovation de voirie
- Adhésion à l'application panneau pocket
- Décision concernant le projet de la pétanque
- Avancement du projet Bar associatif
- Discussion autour d'acquisitions et cessions foncières
- Tour des commissions
- Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 06 avril 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 13 avril 2023 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Marie TROUILLET, Céline GEORG, Gaëlle MESSINA, Alexandre BAUDET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Yanis ETHEVE, Christelle DEROBERT, Carole ETTORI, (a donné pouvoir à Nicolas GIROD) Aline SIMOES, Rémi BESSERER, Marie-José GIUSTI

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Alexandre BAUDET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 9 mars 2023.

DEL17_2023: VOTE DES TAXES LOCALES (VOTE DE LA TAXE D'HABITATION)

La présente délibération annule et remplace la délibération n°12_2023.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé le taux de taxe d'habitation (TH) 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH des résidences principales.

A compter de 2023, les communes doivent à nouveau voter le taux de la TH qui concerne notamment les résidences secondaires car en l'absence de vote, le taux de TH sera considéré à 0.

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023, soient :

Taxe d'habitation (TH): 14.05 %,

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): 20.53 %,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.70 %.

DEL19 2023: VOTE DES SUBVENTIONS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Associations	OBSERVATIONS	Montant accordé
MJC du Vuache	Subvention calculée par nombre d'habitants	8 386.00 €
Association « le 120 » (bar associatif	F	
120 route de la Fruitière)	(voir 2 ci-dessous)	200.00 €
« La ronde des Livres » -		
Bibliothèque municipale	Subvention calculée par nombre d'habitants	1 200.00 €
Souvenir Français		100.00 €
AFN		100.00 €
	(26X15€) Subvention calculée par nombre	
Fédération sportive des Usses	d'adhérents	390.00 €

Stimulusses		100.00 €
Stillulusses		100.00 C
Panier du cœur		500.00 €
Protection civile		100.00 €
Trocedion ervine	(8X15€) Subvention calculée par nombre	100.00 C
Basket ASF	d'adhérents	120.00 €
	(4X15€) Subvention calculée par nombre	
Choucas	d'adhérents	60.00 €
Graine d'Amis		100,00€
Grame a rimis	(3 X15) Subvention calculée par nombre	100,00 €
Vélo Club	d'adhérents	45,00€
	(4 X 15) Subvention calculée par nombre	
ASJ74	d'adhérents	60,00
On s'Bouge		100.00 €
Union Bouliste		100.00 €
Chion Bounste		100.00 €
Les Barracoins	(voir 1 ci-dessous)	200.00 €
Loisirs du Vuache		100.00 €
Les galets pour la vie		100.00 €
Mission locale		100,00 €
Nez rouge		100,00 €
Espace Femme		100,00 €
	(3 X 39 €) Subvention calculée à partir du	
Mutame Savoie Mont Blanc	nombre d'adhérents	117,00 €
TOTAL		12 478,00 €

Monsieur le Maire précise que la subvention versée :

- 1) aux Barracoins contribue financièrement à la location de la salle de répétition à l'école du Triolet pour un montant de $100 \in$ annuel.
- 2) à l'association « Le 120 », nouvellement créée, d'un montant exceptionnel de 200 €, est un coup de pouce pour son lancement.

DEL18_2023: RETROCESSION PARCELLES C1334-1335 ROUTE DES SOURCES

Monsieur MORARD André étant concerné par l'affaire, quitte la pièce et s'abstient au vote

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un vieux mur de 14 m2 empiète depuis toujours la route des Sources. Il précise que la limite de fait ne correspond pas avec la limite foncière et qu'une régularisation foncière est nécessaire.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de rétrocéder les parcelles C1334 et 1335 d'une surface de 14 m2, située route des Sources, à Monsieur et Madame MORARD André et Marie-Noëlle moyennant le prix de UN EURO (1,00 €) le mètre carré soit un total de 14 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL:

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉCIDE à l'unanimité, de rétrocéder les parcelles C1334 et 1335 moyennant le prix de UN EURO (1,00 €) le mètre carré soit un total de 14 €.

DÉCIDE de passer l'acte authentique devant Notaire;

DÉCIDE que les frais et accessoires de cette rétrocession seront à la charge de l'acquéreur ;

DONNE pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

DEL20_2023: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (CDAS)

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il est possible de demander une subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie pour les bâtiments publics et plus particulièrement pour les travaux suivants :

1°) Le parc de jeux à la Cure. Le devis de Mefran Collectivités pour les structures de jeux s'élève à 33 979 € HT et le devis pour le terrassement à 2 890 € HT, soit un montant global de 36 869,00 € HT soit 44 242,80 € TTC

- 2°) l'aménagement du foyer, pour les adolescents, situé au-dessus de la salle des associations. La proposition de la société TEFCI à ST JULIEN EN GENEVOIS se lève à 5 985,40 € HT soit 6 583,94 € TTC Le financement est prévu comme suit :
- Demande d'aide départementale à hauteur de 30 % du montant des travaux
- Solde sur les fonds propres de la commune

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Donne son accord** pour la réalisation des travaux :
- 1°) Du parc de jeux dont le montant est estimé au maximum à 36 869,00 € HT soit 44 242,80 € TTC
- 2°) D'aménagement du foyer pour les adolescents dont le montant est estimé au maximum à 5 985,40 € HT soit 6 583,94 € TTC
- Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 30 % du montant des travaux T.T.C.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 70 % du montant T.T.C.
- **Autorise** M le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

TRAVAUX DE RENOVATION DE VOIRIE

Monsieur Nicolas GIROD, Maire Adjoint chargé de la voirie, intervient : après un état des lieux des voies communales, la commission voirie souhaite :

- Rénover le passage piétons devant la mairie,
- Restaurer une partie du goudron de la route des Hameaux suite à son affaissement,
- Finir de goudronner le chemin des Mouilles (plus de projet de construction)

Monsieur GIROD précise en outre que le chemin de Compostelle puis la route des devins jusque dans la forêt seront goudronnés début mai.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GIROD, le conseil municipal donne son accord de principe.

DEL21 2023 : ADHESION A L'APPLICATION PANNEAU POCKET

Le Maire présente une application mobile « Panneau Pocket » proposée par la CCUR aux fins d'informer rapidement et directement les habitants qui le souhaitent de tout évènement sur la Commune (réunion, travaux, cérémonie etc), moyennant une adhésion annuelle de 230 € pour la Mairie et est totalement gratuite pour les habitants.

Monsieur le Maire précise que cette adhésion annuelle comprend : un nombre illimité de publication de panneaux, une formation à l'utilisation, une assistance téléphonique 7/7 jours et un envoi gratuit de documents de communication pour les habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Accepte l'offre d'adhésion à l'application « Panneau Pocket » pour un montant annuel de 230 €, renouvelable par reconduction expresse,
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant

<u>DECISION CONCERNANT LE PROJET DE LA PETANQUE</u>

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Loisirs du Vuache », a pour projet de créer un terrain de pétanque couvert 13 X 14 m2 en un seul pan, avec des capteurs solaires au Hameau de Prévy. Après discussion le conseil municipal souhaite étudier le dossier de plus près et propose à Monsieur le Maire de rencontrer le responsable.

AVANCEMENT DU PROJET BAR ASSOCIATIF

Le bar associatif est géré par l'association « 120 » composée de 15 membres.

Le bureau de cette association se compose d'un Président, Nicolas COURLET, d'un Vice-président : Charles MOREL, d'une trésorière, Isabelle HADILMANN, d'une Vice Trésorière, Laëtitia BAUDET et d'un Secrétaire, Vincent FICHAUX.

Après mise aux normes électriques du bâtiment situé au 120 route de la Fruitière, il est prévu d'ouvrir le bar associatif le 30 avril prochain. Ce dernier sera ouvert tous les dimanches matin avec dépôt de pain. L'association 120 réfléchit de prêter les lieux à toutes les associations communales intéressées qui, en contrepartie, s'engageront à tenir 2 permanences dans l'année.

DISCUSSION AUTOUR D'ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES

1°) <u>Lieudit « Epanezet », le chemin de la Fontaine jouxtant les parcelles A 879 et A 880</u> : Monsieur le Maire propose de vendre les parties du chemin sur lesquelles sont édifiés les bâtiments et terrasses appartenant aux

propriétaires voisins. Après discussion, l'ensemble du conseil donne son accord de principe pour régulariser la situation et demande à Monsieur le Maire d'aviser les propriétaires concernés par courrier.

- 2°) <u>Lieudit « les Baraques »</u>, Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle C 97 en vue d'installer un abri-bus et un container. Après discussion le conseil municipal donne son aval.
- 3°) <u>Lieudit « Minzier »</u>: Monsieur le Maire propose de vendre une bande de terrain 4 X 25 m de la parcelle B 1022 au profit du propriétaire voisin pour un montant de 105 € le m2.

TOUR DES COMMISSIONS

Fête du Lac: feu d'artifice prévu le 24 juin prochain par Euro Distribution pour un montant de 4.300 €.

Travaux Eau potable route de Néplier: travaux fixés dernière semaine d'avril 2023.

<u>Commission environnement de la CCUR</u>: Le diagnostic PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial, outil évaluant la problématique air-énergie-climat sur le territoire intercommunal) sera élaboré sur 18 mois avant un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

<u>Déchetterie de Seyssel</u>: projet d'agrandissement

<u>Containers</u>: projet de containers plus grands. Une discussion est engagée sur les containers enterrés et semi-enterrés. Si la commune opte pour les containers enterrés, le terrassement sera à sa charge.

<u>Urbanisme</u>: Monsieur Sébastien REY-GORREZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les dossiers:

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

NUMERO	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
07418423X0008	LACOUR Fanny	132 imp. De Roget	"Piscine	Accord avec
				prescriptions du 06.03.23 n°13/2023
07418423X0005	LITTOT B et REY A	180 rte du Pont Fornant	Abri/serre couvert mais non clos	Accord du 13.03.23 n°17/2023
07418423X0010	NOVEL A	299 rte de Savigny	Mur de soutènement	Accord du 13.03.23 n°16/2023

QUESTIONS DIVERSES

<u>Camion pizza</u>: projet d'installation d'un camion pizza au local technique tous les jeudis soir. Le conseil municipal donne son accord de principe, une délibération sera prise au prochain conseil.

<u>Espace Multisports sur Jonzier-Epagny</u>: le début des travaux est programmé dans 15 jours, l'inauguration est prévue le 24 juin prochain.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire de Minzier, Jérémie COURLET Le secrétaire de séance, Alexandre BAUDET